

INNOVATIONS ORGANISATIONNELLES POUR ACCROÎTRE LA DISPONIBILITÉ DES LÉGUMES SAINS SUR LES MARCHÉS LOCAUX AU CAMBODGE

L'agriculture cambodgienne représente 22,2 % du PIB du pays¹. Et pourtant, la population souffre toujours de carences en nutriments et d'insécurité alimentaire. Elle reste dépendante des importations de produits agricoles (en particulier de légumes) à bas prix, parfois de piètre qualité. Un rapport du ministère cambodgien de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche publié en 2022, indiquait que 2 500 tonnes de légumes sont produites localement chaque jour : un chiffre nettement insuffisant pour répondre à la demande du pays, obligeant à importer quotidiennement environ 900 tonnes de légumes². D'autre part, les consommateurs et consommatrices sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité de consommer des produits de qualité

ainsi qu'aux dangers que représentent les résidus de pesticides. La crise du Covid-19 a, qui plus est, accentué l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Ainsi, alors que la situation s'améliorait depuis des décennies, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère au Cambodge a atteint 51,1 % en 2022 (FAO).

La province de Siem Reap a, quant à elle, fait face à une croissance urbaine importante, accueillant la majorité du tourisme domestique (plus de 4 millions de personnes avant la crise du Covid-19). La production locale étant peu diversifiée et peu compétitive par rapport aux pays voisins, cette croissance a généré une demande accrue en produits frais, majoritairement satisfaite par des importations de Thaïlande et du Vietnam.

Depuis 2010, le Gret, en collaboration avec son partenaire local, l'Institut cambodgien pour la recherche et le développement rural (CIRD), met

1. Données des comptes nationaux de la Banque mondiale, 2022.

2. Sokney, 2022.

en œuvre le projet Apici (Agriculture paysanne semi-intensive peu consommatrice d'intrants).

Le projet vise à développer une agriculture durable pour les petits exploitants agricoles et à améliorer leurs moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire dans la province de Siem Reap. Le programme renforce leurs capacités à augmenter et diversifier leurs productions tout en respectant l'environnement et la santé des producteurs et des consommateurs, grâce à des pratiques agroécologiques. Il renforce également les chaînes d'approvisionnement alimentaires locales et facilite l'accès des ménages ruraux et urbains à des produits diversifiés et de qualité à un prix abordable, grâce à la structuration d'organisations d'agriculteurs et au soutien apporté aux agriculteurs dans la mise en œuvre de normes de qualité et de processus de certification à faible coût, tels que le système de garantie participatif (SGP).

INTRODUCTION DE PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Avant l'intervention du projet, les agriculteurs et agricultrices produisaient du riz et des légumes individuellement dans de grandes, moyennes et petites exploitations en monoculture. Ils ne connaissaient pas l'agroécologie et utilisaient principalement des

engrais et des pesticides chimiques, souvent mal dosés et au mauvais moment. Sur la base d'une évaluation initiale des exploitations et des villages, un programme de transition vers l'agroécologie a été élaboré, testé et adapté en fonction de leurs contraintes et de leurs besoins. Il s'agissait d'un processus itératif et de long terme visant à ajuster la stratégie d'intervention du programme en fonction de la situation des agriculteurs et de l'évolution du contexte : changement climatique, pollution de l'environnement, perte de fertilité des sols, chocs économiques, etc.

STRUCTURATION DES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

Au départ, il n'existait pas de liens de confiance entre les producteurs et les collecteurs locaux. Les producteurs vendaient leurs produits directement aux intermédiaires de leur région, sans pouvoir les comparer aux prix du marché avant la vente.

En 2011, le projet Apici a commencé à soutenir les agriculteurs afin qu'ils forment des groupes pour augmenter et diversifier les productions locales de légumes, de riz et de poulet. L'idée sous-jacente était d'améliorer les connaissances techniques des membres sur les pratiques agroécologiques à travers des formations et des échanges entre





MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE ECOFARM VENDANT LES PRODUITS SAINS DE LEURS MEMBRES AU MARCHÉ DU WEEK-END DE SIEM REAP

pairs et de faciliter l'accès au marché pour les produits alimentaires locaux et sains, permettant aux producteurs d'obtenir des prix équitables grâce à une meilleure connexion avec les collecteurs locaux et un système d'information transparent sur le marché.

Ainsi, 17 groupes de producteurs de légumes (GPL) ont été formés, réunissant 323 membres produisant en moyenne 100 tonnes par mois ainsi que 15 groupes de producteurs de poulets (GPP) comptant un total de 185 membres produisant en moyenne 2 tonnes par mois. À ce jour, 14 GPL subsistent (soit un total de 239 membres) et 8 acheteurs locaux ont été renforcés pour travailler avec eux et acheter des légumes (en moyenne 100 tonnes par mois). En outre, 8 GPP existent toujours (146 membres) et 3 collecteurs locaux leur achètent en moyenne 2 tonnes de poulet par mois. Pour le riz, un seul groupe de producteurs de semences de qualité a été créé. En effet, les riziculteurs produisent principalement le riz pour leur propre consommation ou le vendre au village, et n'ont donc pas besoin d'un groupe à des fins de commercialisation. Ils ont cependant mis en œuvre des pratiques de Système de riziculture intensive (SRI) au niveau individuel et ont développé un processus de certification uniquement pour les semences.

STRUCTURATION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES

En 2015, une étude évaluant le niveau d'adoption des pratiques agroécologiques parmi tous les groupes de producteurs de légumes GPL a conclu que seuls 7 GPL sur 17 appliquaient plus de trois techniques agroécologiques — telles que le compost solide et liquide, les biopesticides, les cultures diversifiées, etc. — dans leurs exploitations. Les producteurs ont demandé à être soutenus par le projet afin de renforcer leurs techniques agroécologiques et la qualité de leurs produits grâce à une norme de qualité commune. Ils ont également exprimé leur souhait de devenir un groupe plus important. C'est ainsi que le projet a facilité la création d'un groupe de producteurs de légumes sains appelé Ecofarm.

En 2015, Ecofarm a démarré avec 60 agriculteurs et agricultrices de 7 groupes de producteurs de légumes, vivant dans trois communes du district de Sotr Nikum (Kien Sangkae, Danrun et Tayaek). Ils se sont engagés à cultiver des légumes sains respectant des normes de qualité communes basées sur certains principes de l'agroécologie tels que la gestion durable de la fertilité des sols, la diversification des productions, la réduction des intrants chimiques et le recyclage de matières organiques ; mais aussi par

la suppression des pesticides chimiques, la réduction des engrais chimiques et la non-utilisation de semences OGM, afin d'éviter les résidus de pesticides sur les produits et la pollution de l'environnement, respecter la santé humaine et préserver la biodiversité. Ces normes ont été définies par le groupe lui-même. En les respectant, les producteurs sont en mesure d'approvisionner les marchés de Siem Reap avec des produits respectueux de l'environnement ainsi que des producteurs et des consommateurs. L'objectif de ce groupe est de stimuler les ventes de produits locaux de qualité et d'augmenter durablement les revenus de ses membres. Les membres d'Ecofarm ont défini une vision commune représentée par la devise « Be Healthy Together³ ».

Le 18 janvier 2019, avec le soutien du projet Apici, Ecofarm s'est officiellement enregistrée en tant que coopérative agricole. Nommée « Sovathapheap Thoamacheat Agricultural Cooperative », elle comptait alors 79 membres, dont 59 femmes. Actuellement, le nombre de membres s'élève à 125, dont 93 femmes.

LE SYSTÈME PARTICIPATIF DE GARANTIE (SPG) : L'EXEMPLE DU GROUPE ECOFARM

Les systèmes participatifs de garantie ou SPG sont des « *systèmes d'assurance qualité à vocation locale qui certifient les producteurs sur la base d'une participation active des parties prenantes et qui reposent sur la confiance, les réseaux sociaux et l'échange de connaissances*⁴ ». Ils ont été initialement développés pour certifier l'agriculture biologique.

Le processus de certification est cependant l'un des aspects les plus critiqués de l'agriculture bio-

logique. Il repose sur un système de vérification par une tierce partie qui évalue les exploitations individuelles afin de s'assurer que leurs produits respectent les normes biologiques. La certification par une tierce partie n'est pas adaptée aux petites exploitations. Elle est coûteuse, complexe et encourage la spécialisation des exploitations — car cela rend la certification plus facile — au détriment de la diversification des cultures. Ainsi, les processus de certification par les pairs, particulièrement adaptés aux marchés locaux et aux chaînes d'approvisionnement courtes, sont apparus comme une solution aux problèmes créés par la certification par tierce partie.

Les SPG permettent aux producteurs, aux consommateurs et aux distributeurs de participer directement :

- au choix et à l'élaboration d'un cahier des charges adapté au contexte, à la demande et aux pratiques agricoles;
- à l'élaboration et mise en œuvre des procédures de certification;
- aux décisions de certification.

Grâce à leurs connaissances techniques, les producteurs vérifient et contrôlent les pratiques agroécologiques, tandis que les consommateurs garantissent la neutralité du contrôle. Ces visites de contrôle constituent un moment privilégié d'échanges de savoir-faire et de contacts humains.

Ce système interne est peu coûteux par rapport à l'intervention d'un tiers puisqu'il n'est pas nécessaire de payer une certification externe. Il demande surtout du temps au comité interne qui effectue les inspections sur le terrain et délivre le certificat annuel.

Les objectifs du SPG sont d'accroître la visibilité des produits locaux et de qualité sur les marchés nationaux, d'assurer la confiance et la traçabilité

3. Être en bonne santé ensemble.

4. Définition de l'IFOAM, 2008.

NORMES DE QUALITÉ DÉFINIES PAR ECOFARM

- > **SÉLECTION DES SEMENCES** : semences à pollinisation ouverte et semences hybrides; aucun OGM n'est autorisé.
- > **GESTION DU SYSTÈME AGRICOLE** : la parcelle est consacrée à la production de légumes sains et séparée de la parcelle cultivée chimiquement par une clôture vivante et/ou un espacement suffisant.
- > **GESTION DE LA FERTILITÉ DU SOL** : utilisation d'engrais naturels (compost solide, fumier animal, engrais de biomasse pour la couche de base 1,5-2 kg/m²); pour le renforcement, l'utilisation est basée sur le développement des cultures.

- > **LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS** : autorisation d'utiliser uniquement des biopesticides issus de ressources locales, pulvérisation tous les trois à cinq jours, utilisation de mesures de protection intégrée des cultures (IPM) et interdiction d'utiliser des pesticides chimiques.
- > **MÉTHODE DE CULTURE** : les agriculteurs doivent garantir la présence d'au moins trois types de légumes dans leur exploitation en adoptant l'association de cultures (cultures en rangées alternées), la technique de l'inter-culture et la rotation des cultures.
- > **GESTION DE LA RÉCOLTE** : arrêter de pulvériser des pesticides biologiques au moins sept jours avant la récolte et arrêter d'utiliser du compost liquide au moins sept jours avant la récolte.



AGRICULTEUR, MEMBRE D'ECOFARM, PRATIQUANT L'ASSOCIATION DE CULTURE DANS SA FERME

des consommateurs et de récompenser les efforts des agriculteurs en faveur de la transition agro-écologique. Pour cela, les membres d'Ecofarm ont établi, ensemble, une norme commune interdisant l'utilisation de pesticides chimiques et minimisant l'utilisation d'engrais chimiques grâce à l'application de techniques de l'agroécologie. Les normes de qualité du SPG, élaborées par les producteurs de la coopérative eux-mêmes, permettent de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins et qu'ils sont en mesure de les mettre en œuvre dans leurs exploitations. En 2023, 71 membres de la coopérative sur 125 faisaient partie du SPG.

Comme les membres d'Ecofarm produisent principalement des légumes à feuilles assez résistants, ils ont trouvé facile d'arrêter complètement d'utiliser des pesticides chimiques pour passer à la gestion intégrée des parasites. Ils ont également pris l'habitude d'appliquer des engrais naturels après quelques années de soutien du projet et sont facilement parvenus à un accord sur cette norme.

Ecofarm dispose d'une structure de gestion claire avec trois personnes dans le comité de gestion, deux conseillers en agroécologie, deux collecteurs, six représentants du groupe et cinq personnes dans le comité de certification — tous ont été élus par ses membres. Chaque année, pour s'assurer que l'offre de légumes est conforme aux normes du

groupe, Ecofarm procède à une série d'inspections et d'exams sur le terrain avant de prendre une décision finale qui aboutit à la délivrance du certificat. L'évaluation se fait en cinq étapes.

- **Première et deuxième visites.** Le représentant du groupe effectue une visite sur le terrain avec les producteurs du groupe dont il est responsable.
- **Troisième visite.** Le conseiller en agroécologie de la coopérative agricole effectue une visite de contrôle et fournit des conseils sur les techniques manquantes sur la base du rapport des première et deuxième visites du représentant du groupe.
- **Quatrième visite.** Le représentant du groupe effectue une inspection sur le terrain pour vérifier si le producteur suit ou non les conseils du conseiller agroécologie.
- **Cinquième visite.** La dernière avant la remise du certificat aux producteurs : les autorités locales, l'équipe du projet, les consommateurs, les acheteurs et la département provincial de l'Agriculture sont invités à effectuer le contrôle final et à valider le nombre de producteurs de légumes sûrs qui respectent toutes les normes techniques. Malgré le faible coût du SPG, il est nécessaire de payer les frais des participants, qui sont initialement pris en charge par le projet, pour lancer le processus.

Le prix moyen des légumes à la sortie de l'exploitation est en moyenne supérieur de 500 riels/kg à celui des légumes des exploitations conventionnelles. Aujourd'hui, le système participatif de garantie (SPG) répond aux attentes des consommateurs et consommatrices, de plus en plus exigeants sur la qualité des produits. Les processus de certification (tels que le SPG) garantissent la qualité des produits aux consommateurs et contribuent à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement alimentaire en permettant aux ménages ruraux et urbains d'avoir accès à des produits diversifiés et de qualité, à un prix abordable. Dans le même temps, la production de produits certifiés permet aux agriculteurs de vendre leurs produits à un prix plus élevé et donc d'améliorer leurs revenus.

RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET RÔLE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DES AGRICULTEURS

En 2017, les autorités locales du département provincial du commerce ont collaboré avec le projet pour mettre en place un marché hebdomadaire dédié à la vente de produits locaux et sûrs dans la ville de Siem Reap. Celles du département provincial de l'agriculture ont pour leur part participé à une inspection de terrain chaque année.

Des journées du consommateur sont organisées deux fois par an pour rapprocher les acheteurs et les consommateurs finaux au cours de visites sur le terrain où les agriculteurs présentent leurs activités. Les visiteurs peuvent échanger avec les agriculteurs et s'essayer à la fabrication de biopesticides ou de compost pour mieux comprendre leurs pratiques, permettant d'instaurer ainsi un climat de confiance.

Des réunions interprofessionnelles sont également organisées deux fois par an, notamment avec des magasins spécialisés dans les produits biologiques et agroécologiques, afin d'identifier les goulots d'étranglement (ajustement de l'offre à la demande, problèmes de transport, régularité des approvisionnements, etc.) et trouver des solutions avec la coopérative. ■



La rédaction de cette note a été assurée par

Justine SCHOLLE, Élise PERNICENI et Sokharith TOUCH.

Le projet Apici a été conduit avec l'appui technique et financier du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (CD92) et de l'Agence française de développement (AFD) à travers la convention-programme Asanao (Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et dans les Suds). Les analyses partagées dans cette note n'engagent que leurs auteurs.



RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

- > [Page de présentation du projet Apici sur le site Internet du Gret :](https://gret.org/projet/renforcer-les-acteurs-de-lagroecologie-au-cambodge-2/)
<https://gret.org/projet/renforcer-les-acteurs-de-lagroecologie-au-cambodge-2/>

Photographies : © Gret

Page 1 : M^{me} Thai Soda, présidente adjointe de la coopérative agricole Ecofarm, présentant ses récoltes.